

## Formulaire à retourner à la délégation territoriale de votre secteur

Voir localisation et coordonnées ci-dessous

Adresse du club ou de la section : .....

.....Code postal.....Ville.....

Président du club ou de la section.....

nom prénom adresse

.....@.....

adresse e mail

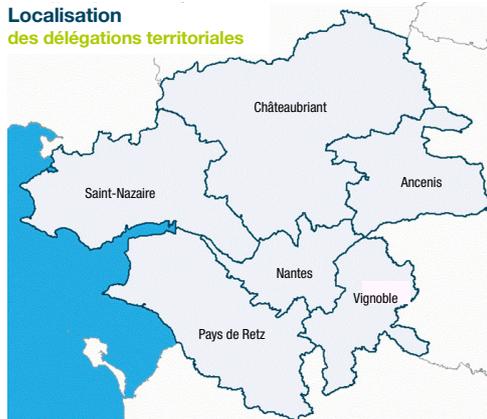
Nom du club (avec précision) : .....

Nom de la section : .....

N° SIRET (obligatoire)..... N° déclaration en préfecture.....

Téléphone fixe.....Téléphone portable.....

### Localisation des délégations territoriales



### Coordonnées des délégations territoriales

- Ancenis - 118 Place du Marechal Foch  
CS 50166 - 44 155 - Ancenis cedex - 02 44 42 12 03
- Châteaubriant - 10 rue d'Ancenis - CS 20129  
44 144 - Châteaubriant cedex - 02 44 44 11 03
- Nantes - Délégation générale des territoires  
12 rue Menou- 44 000 - Nantes - 02 44 76 73 03
- Pays de Retz - 10/12 rue du Dr Guilmin  
CS 91739 - 44 215 - Pornic cedex 15 - 02 44 48 11 01
- Saint-Nazaire - Site Manon Roland - 30 rue Charles  
de Montesquieu - 44 600 - St Nazaire - 02 49 70 03 03
- Vignoble - 7 bd Pierre Mendès France  
44 400 - Rezé - 02 44 76 40 03

Partie réservée à l'administration

Nombre de stagiaires		Provision
Garçons	Filles	Tiers comptable
Affiliation fédérale		

Un service du Département



Département de Loire-Atlantique  
Direction sports  
3, quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1  
Tél. 02 40 99 10 00  
Courriel : [contact@loire-atlantique.fr](mailto:contact@loire-atlantique.fr)  
Site internet : [loire-atlantique.fr](http://loire-atlantique.fr)

Crédit photo : Coralie Monnet  
Conception et impression : Département de Loire-Atlantique  
Mai 2015



Loire  
Atlantique

Aider les clubs sportifs  
pour la **formation**  
**des cadres bénévoles**

Dirigeants, entraîneurs, arbitres, officiels

## Attestation de présence

Madame, Monsieur ....., Président(e) du Comité départemental de..... ou de la Ligue ou de la Fédération .....

Atteste de la présence du ou des stagiaires au(x) stage(s) diplômé(s) organisé(s) par le Comité départemental, la Ligue ou la Fédération et atteste de l'exactitude des informations indiquées dans le tableau ci-contre.

Fait le .....

Le ou la Présidente

Signature

Cachet

### Comment bénéficiaire de cette aide

- 1- Faire attester de la participation du ou des stagiaires par le Comité Départemental, la Ligue ou la Fédération de votre discipline et du coût d'inscription au stage. (Frais de déplacements non pris en compte).
- 2- Renvoyer **au plus tard 60 jours après clôture du stage** le formulaire rempli à la délégation territoriale de votre secteur (voir localisation et coordonnées en dernière page de cet imprimé).

### Conditions d'attribution

- 1 - Le club doit être implanté sur une commune de Loire-Atlantique.
- 2 - Les stagiaires doivent :
  - > avoir participé à un ou plusieurs stages sportifs diplômants (sous l'égide de la Fédération, la Ligue ou le Comité) hors brevet d'état, BAFA et stages co-organisés par les comités départementaux et le Département de Loire-Atlantique.
  - > être licenciés d'une fédération sportive délégataire ou affinitaire (hors scolaires ou universitaires).
- 3 - Les représentants et formateurs du mouvement fédéral signataires du présent document devront justifier de la présence et de la participation financière des stagiaires nommés dans ce formulaire.

NB : le montant de la subvention correspond à 50 % des dépenses d'inscription (hors frais de déplacement) dans la limite fixée à 500 € par club (ou section de club lorsque celui-ci est multisports) et par année civile.

### Coller obligatoirement le RIB de votre section sportive dans le présent encadré (pas d'agrafe)

Tout document incomplet (absence de signature du Comité, Ligue ou Fédération, d'adresse du club, de RIB) sera retourné au demandeur. L'intitulé bancaire doit rappeler le nom exact de l'association. Seul le RIB peut justifier de la domiciliation et du siège social de l'association.

Information SIRET : un délai de 3 mois sera accordé par le Département de Loire-Atlantique pour le versement de la subvention demandée aux associations non titulaires d'un numéro de siret, dorénavant obligatoire. Dès obtention de ce numéro, le faire connaître en téléphonant à la délégation territoriale de votre secteur.

Pour obtenir une inscription au répertoire SIREN, faire une demande par courrier à la Direction régionale de l'INSEE des Pays de la Loire, 105 rue des Français Libres - 44274 Nantes Cedex 2 - téléphone 02 40 41 75 75 (joindre à votre courrier les statuts et la déclaration à la préfecture de votre association).

Nombre	Nom	Prénom	Diplôme acquis ou en cours	Dates du ou des stages	Somme versée par le club
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
<b>Total stagiaires</b>					<b>Somme totale versée en euros</b>

**Important** : pour que la demande soit prise en compte, les frais de stages doivent être égaux ou supérieurs à 60 €. Pour les dépenses inférieures à 60 €, veuillez-vous rapprocher de votre délégation de territoire (voir au dos de cette page)